

DEPARTEMENT : Du RHÔNE
ARRONDISSEMENT DE : LYON
CANTON DE : VAUGNERAY
COMMUNE DE : COISE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 
ID : 069-216900621-20240118-01_01_24B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 18/01/2024

Date de convocation : 12/01/2024

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Arnaud MOUNIER

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Marie Agnès FAYOLLE, Guillaume SOUBEYRAND, Valérie VENET

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Eliane MURIGNEUX, Pierre Emmanuel GRANGE

N° 01.01.24

OBJET : DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION DES HABITATIONS – ANCIEN COISE

Par délibération du.21/09/2017 le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'aménagement du lotissement de l'ancien coise, Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, Monsieur le Maire propose de nommer la voie comme suit : « Impasse du Tilleul »

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

1- DECIDE : à l'unanimité de procéder à la dénomination de la voie communale

2- **ACCEPTÉ** la dénomination suivante : « impasse du Tille

3- **ACCEPTÉ** : le système métrique pour chaque immeuble

4- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 069-216900621-20240118-01_01_24B-DE

Berger
Levrault

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER

Le secrétaire de séance,
Arnaud MOUNIER



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Arnaud Mounier, the secretary of the meeting.